

CREATION d'une SUBDIVISION des PONTS & CHAUSSÉES à SAINT-DENIS

LE MAIRE. - Messieurs, en ce qui concerne cette question je vais vous soumettre la délibération suivante:

Le Conseil Municipal,

Motif pris de ce que le Centre-Ville comporte 60 Kms de rues, 80 Kms de trottoirs, ce que la Commune compte des écarts éloignés de ce centre et desservis par des routes nationales et départementales;

de ce que la population du Chef-Lieu dépasse 52.000 habitants, soit environ le sixième du Département;

que Saint-Denis est Chef-Lieu, donc le centre administratif, commercial, bancaire et le nœud de communication du Département;

de ce que la route littérale prendra son départ au Chef-Lieu;

demande à M. le Préfet d'examiner la création d'une subdivision des Ponts & Chaussées ayant pour compétence la Ville de Saint-Denis.

Le MAIRE. - Vous avez entendu le projet de délibération, je vous demande, Messieurs, votre avis.

Adopté à l'unanimité.